

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 15 septembre 2018, de 9h30 à 16h30 A Marignane

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Nouvelle Aquitaine : Sébastien ALLEGRE
Bretagne, Pays de la Loire : Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire : Christian JOLIVET
Corse : Arnaud ZARAGOZA
Grand Est : Laurent MARCOUX

Guadeloupe: Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL

Ile de France : Patrick LAMERAT

Occitanie: Bernard FABIANI représenté par Hervé VILLALBA

Martinique : George ORTOLE représenté par Anne-Solange DESSERTINE Nouvelle Calédonie : Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI

Hauts de France: François DESPRETS

Normandie : Adrian DAVID

Polynésie Française : Pascal LE COINTRE non représenté

Provence-Alpes Cote d'Azur : Gregory POIRIER

Auvergne Rhône Alpes: Anne-Solange DESSERTINE

Ile de La Réunion : Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE

Bourgogne, Franche Comté: Jean-Marie VINATIER

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN, Philippe MARTINOD, vice-président de la CTN Pascal CHAUVIERE, référent Handisub Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs Philippe BERNARDI, représentant des SCA Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux : François PAULHAC, Pascal MONESTIEZ, Claude DUBOSC



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

La réunion est animée par Eric	HEBERT,	président	de la C7	ſΝ.

1 Mot du Président/approbation du P.V. de la réunion du 26 mai 2018 (E. Hébert)

Eric Hébert ouvre la réunion.

P.V. de la réunion du 26/05/2018 approuvé à l'unanimité.

2 **Retour de CDN de juin** (E. Hébert)

7 IN ont été nommé, 5 INS entrent dans le cursus, les 4 propositions de modification du règlement du collège n'ont pas été traitées, et renvoyées au CDN des 6 & 7 octobre.

3 Groupe de travail MFT, cursus plongeurs air (C. Jolivet)

Bref rappel de la commande, l'objectif est de proposer un document plus simple et à la fois plus précis quant aux modalités d'évaluation. Afin de simplifier le document, le GT a identifié des compétences en nombre réduit, ces compétences sont déclinées chacune en 1 fiche format A4. La volonté est de retraduire le contenu actuel sans le modifier, l'idée est de privilégier les supports numériques (tablette/smartphone). Sont présentés le PA12, le N1, le N2 (soit le le PE40 + le PA20), un document unique qui regroupe le PA40, le PE60 et le niveau 3. L'architecture reprend à tous les niveaux des compétences fondamentales et des compétences spécifiques, un travail a été fait pour identifier les compétences communes à différents niveaux. Un tableau récapitulatif des connaissances théoriques complète ces fiches, et une grille d'évaluation est proposée à titre d'aide aux moniteurs, sans caractère obligatoire.

Calendrier: les documents sont fournis aux CTR, le GT attend les retours des moniteurs de terrain et des clubs pour début décembre afin de présenter une version quasi définitive lors de la CTN de janvier pour passage au CDN de février. Remarque de P. Bernardi: il conviendrait de proposer un PA60, qui ne soit pas N3 c'est-à-dire sans les notions d'autonomie dans l'organisation du N3, qualification qui permettrait d'aller au-delà de 40m au sein d'un club ou d'une SCA. La CTR Réunion appuie cette demande, celle-ci sera remontée au CDN.

Attention à la rédaction d'un cahier des charges pour le spécialiste chargé de la mise en forme informatique pour être sûr que le travail proposé sera bien fonctionnel et bien rendu, cela s-intégrer à la construction du nouveau site de la FFESSM.

Les documents seront diffusés par les CTR, ils seront bien notifiés comme « projet » il s'agit aujourd'hui d'une version test afin d'obtenir les retours.

4 **Groupe de travail MFT, filière encadrants** (L. Marcoux)

Retour sur le document GP envoyé par le GT, document qui simplifie en limitant les colonnes (2 au lieu de 3). Deux remarques (Occitanie) la suspension de la RSE n'apparait plus en rouge dans le document de travail, et il y a une demande de fiche guide pour l'évaluation de la remontée par tous



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

moyens d'un plongeur en difficulté. Quelques coquilles liées aux copier/coller sont corrigées. Proposition de présenter le GP au prochain CDN, adoptée à l'unanimité.

Pour le document P5 il propose sur le même modèle à 2 colonnes une simplification des contenus administratifs, ainsi que quelques aménagements dans les contenus. Proposition de suppression de la compétence 1 « accueil des plongeurs » déjà vue au GP, adoptée à l'unanimité moins une abstention (Hauts de France).

Document adopté à l'unanimité, le document sera présenté au CDN d'octobre, si acceptation mise en place au 1^{er} janvier.

Pour le document TSI, il reprend les principes des autres documents, sont ajoutés les modifications qui étaient prévues au point 13 de cette CTN sur l'intégration des DE-JEPS E3 dans ce cursus. Un travail complémentaire est à faire pour mieux définir ce qui est attendu des TSI lors des stages en situation. Il est nécessaire d'ajouter que l'organisation de formation TSI doit être déclarée en amont à la CTR qui est responsable de la délivrance des cartes un délai d'un mois est proposé (adopté à l'unanimité). Cette présentation est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Bretagne-Pays de Loire).

5 Groupe de travail boite à outils (A.S. Dessertine)

Le GT essaie d'animer cette rubrique dans subaqua, il y a peu de propositions, le travail se fait dans l'urgence et n'est pas toujours abouti. Iil faut que le(s) rédacteur(s) de l'article ai(en)t leur(s) nom(s) lors de la parution. Il serait souhaitable que chaque CTR produise un travail. Les prochains sujets sont axés sur la sophrologie et la plongée, sur le travail en équipe. Mais la demande des plongeurs et moniteurs est plus orientée vers des fiches pour proposer des outils ludiques et simples pour faciliter les apprentissages. Le problème est d'alimenter une banque de données à grande échelle, il faudrait faire en sorte que les moniteurs qui ont des documents « sympas », les propose. Attention à être sûr que les auteurs soient bien cités lors des mises en ligne. Il y a un problème de manque de moyens, si nous souhaitons nous lancer dans la proposition de vidéo par exemple, avec des moyens importants pour faire quelque chose de « propre ». Notons que sur ces sujets la FFESSM semble en retard sur d'autres acteurs de la formation en plongée.

6 **Formations recycleurs** (J.P. Montseny)

Travail de rénovation de la filière recycleurs, issu de la consultation des moniteurs recycleurs. L'une des idées était de rendre accessibles des cursus plus légers ou « cursus loisirs » dès les niveaux 1 & 2. Le bilan constaté en Grande-Bretagne où ce type de formations a été développé est plutôt un échec avec peu de pratiquants, pas assez formés. A l'heure actuelle le GT recommande de ne pas avancer dans ce domaine. Vote : Pour création 166 voix, Abstention : 507 voix, Contre création : 880 voix

Proposition de développer les cursus plus tôt pour les cursus air, afin de rendre la pratique du recycleur accessible dès le N2, mais cela veut dire que les plongeurs sont encadrés par un GP recycleur jusque 40m. Entrée dans le cursus avec N2+Nitrox confirmé + 30 plongées

Vote: Unanimité

La FFESSM ne fait pas de certification PTH 40m, prévue par le code du sport. Si cette qualification n'a que peu d'intérêt en circuit ouvert, elle présente plusieurs avantages pour du recycleur. Cette



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

certification pourrait être délivrée par des cadres E3, avec le développement d'un brevet de moniteur trimix 40m. C'est l'occasion de mettre « le pied à l'étrier » du trimix pour plus de plongeurs. Vote création du cursus plongeurs Contre : 298 voix, Abstention 0, Pour 1255 voix, adopté à la majorité

Vote création du cursus moniteur recycleur trimix 40m : unanimité

Pour aider au développement il faut davantage de moniteurs, il est proposé de mettre en place un moniteur trimix 70m, pour créer une certification plus accessible que le PTH 120m actuel, certification qui correspond à beaucoup des qualifications de plongeurs trimix délivrées.

Vote création du moniteur recycleur trimix 70 : unanimité

Proposition d'harmonisation des qualifications sur les différents recycleurs. Ceci génère un nombre important de formations (6 par machine), si les formations air sont différentes pour chaque machine, le transfert au trimix pose la même problématique pour toute les machines, il doit être possible de mettre en place des passerelles entre les machines, avec des parties de tronc commun. Proposition de moniteur air attaché à un type de machine, et des moniteurs trimix avec des certifications indépendantes du type de recycleur avec des passerelles entre les machines.

Vote: unanimité

Il y a un souci de lisibilité des cartes actuelles, le gaz diluant (nitrox/trimix/air) n'apparait pas, proposition d'ajouter les qualifications gaz sur la carte, ce qui rend les choses plus lisibles. Vote : unanimité

Actuellement la certification de moniteurs peut se faire dans un club, une CTR ou un stage national, proposition de l'évolution du cadre de formation, avec l'obligation d'un minimum deux moniteurs formateurs, une information de la CTR. Et ajout de la formation au sein des SCA.

Vote: unanimité

Le groupe de travail propose des aménagements des conditions d'entrée en formation pour les formateurs, adopté à l'unanimité

Enfin retour sur les palanquées mixtes, la CTN avait validé ce principe le CDN l'avait refusé. Il n'y a qu'une consigne (« recommandation ») et pas d'interdiction stricte. Le groupe de travail a rédigé un guide pratique, avec des recommandations pour les palanquées mixtes, avec ce travail le GT souhaite demander au CDN de modifier la recommandation. Proposition de reporter ce dernier sujet à la CTN de janvier pour développer complètement l'argumentaire et pouvoir mieux défendre cette demande.

Le groupe travaille pour intégrer de nouvelles machines, les négociations avancent avec M3S pour intégrer les recycleurs triton, la CTN y est favorable à l'unanimité.

7 <u>Retour sur l'épreuve DTMR au GP</u> (E. Hébert)

Depuis le mois de mai, très peu de retours sur cette nouvelle épreuve. Elle est jugée intéressante car nous revenons à de la technique, cela se retrouve déjà au MF1.

Suite à cette mise en place, demande du Président de la FFESSM d'introduire cette épreuve au MF2, avec suppression définitive de la RSE. La rédaction pour les MF2 de l'année prochaine est lancée.



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

8 **Point « handisub »** (P. Chauvière)

Un bilan des qualifications handisub, elles sont constantes pour les 6 dernières années, il y a désormais des représentants dans chaque région. Des propositions d'évolution des cursus sont faites, il est compliqué d'obtenir l'accord des autres fédérations qui s'occupent du handicap en France, notamment pour aller en dessous des 6m en cas de handicap mental. La demande handisub se développe auprès des autres commissions de la FFESSM, en particulier l'apnée. Proposition d'une partie commune à l'ensemble des commissions pour la partie théorique des cursus de cadres, cependant la mise en place d'un tronc commun à toutes les commissions est du ressort du CDN, pas de la CTN. A la demande du référent national Handisub, la CTN donne son accord pour ouvrir ses stages théoriques de cadres PESH aux cadres des autres commissions afin que celles-ci profitent de l'expérience de la CTN et puissent développer leurs propres formations à terme. Proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de la simplification des cursus et de leur présentation sur support numérique, le travail doit être engagé également pour les formations PESH, cela nécessitera un informaticien qui maitrise les aspect plongée et plongée handisub pour obtenir un résultat satisfaisant. Les efforts sont aujourd'hui concentrés sur la rénovation des cursus plongeurs, cette mise en forme se fera surement dans un second temps, comme cela sera nécessaire pour l'ensemble des formations.

9 **Organisation MF 2** (P. Martinod)

Enquête MF2 : Merci aux Présidents de CTR de bien retourner la liste des candidats en stage initial régional MF2 depuis 2015, juste les noms et n° de licence.

Calendrier 2019 : le calendrier est calé stages et examens de Niolon 2^{ème} & 3^{ème} semaines de mai et 2ème et 3^{ème} semaines de septembre. Pour Trebeurden en juillet, attente du retour de proposition de la CTR BPL idem pour la date de stage initial à Hendaye.

Répartition des sessions : Le CDN a demandé à ce que soit menée une réflexion pour revoir la répartition actuelle (Niolon mai & septembre, Hendaye & Trébeurden en juillet par alternance). Il semble compliqué d'organiser un MF 2 en mai ailleurs qu'à Niolon en terme de météo. Piste de réflexion pour organiser une rotation pour les 2 autres sessions entre les 3 centres. Réunion sous 15 jours pour faire un point avec les différents intervenants.

Nouvelle organisation des plongées à 50m : Pour les retours d'Hendaye (juillet), il est intéressant de voir les candidats deux fois à 50m car c'est le « cœur de métier » du MF2, le seul bémol est organisationnel si la météo pendant le stage est mauvaise, il y a peu de marges. Pour Niolon (stage septembre 2019), rien de compliqué cela s'est bien déroulé avec 1 IN/stagiaire (en stage), l'organisation n'a posé aucun problème. Le fait de dissocier les deux épreuves à 50m est unanimement apprécié. Suite à cette évolution avec une épreuve complète d'enseignement à 50m, un GT a été créé pour réfléchir à l'adaptation des sujets à cette modification, un tri des sujets actuels est effectué, des pistes de réflexion sont lancées afin : de préciser les sujets avec une phrase chapeau qui donnera des indications sur les attendus du jury, d'intégrer davantage la fonction de DP dans le sujet, d'utiliser mieux l'environnement du site choisi (pleine eau, fond, tombant..) dans le cadre du sujet proposé, d'enrichir la demande en associant des thématiques cohérentes. Ceci demande de laisser plus de temps de préparation aux candidats. Le groupe proposera des sujets lors du séminaire des IN en novembre.



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

Souhait de proposer une fiche d'évaluation avec les points de passages importants et une fiche guide pour les debriefings. Réflexion engagée en terme d'organisation sur la possibilité d'emmener un second stagiaire (lors du stage final) pour recréer une palanquée et permettre d'aller plus dans l'eau.

10 Intégration des plongeurs militaires (E. Hébert)

Les plongeurs de l'armée de terre demandent à ce que les conditions d'intégration soient revues, et alignées sur ce qui est proposé pour les plongeurs de la marine. Y. Fauvel est mandaté pour examiner le dossier et faire une proposition, ce sera l'occasion de revoir les procédures.

11 <u>Collège des instructeurs nationaux</u> (J. P. Vignocchi)

Point stagiaires : Un point sur l'état d'avancement des cursus en cours. 4 sont encore en cours, proches de terminer.

7 instructeurs ont été nommés par le CDN, 5 rentrent en stage.

Evolution du règlement intérieur sont reprises les évolutions proposées le 26 mai 2018.

Recrutement 2019 : Etude avant la saison pour recenser les potentialités de chaque région, il y a 11 candidats potentiels. Aujourd'hui la proposition est d'avoir 5 postes, le comité directeur demande que ces postes soient spécifiques, avec 2 critères : alimenter les régions déficitaires ou bientôt déficitaires, et un critère de rajeunissement. Ces critères vont être affinés par le CDN prochainement. Les régions les moins dotées sont IdF, PACA, Normandie AURA, les régions pouvant présenter des candidats « jeunes » sont AURA, Aquitaine, Normandie et BPL.

12 Intégration de la convention FFESSM-GNPU dans le MFT (E. Hébert)

Le GNPU (Groupement National de la Plongée Universitaire), a une convention avec la FFESSM depuis une vingtaine d'années, mais cette convention doit apparaître dans le manuel de formation technique. Le GNPU délivre aux étudiants et personnels de l'enseignement supérieur des attestations de niveau jusqu'au niveau 3, attestée par des E3 minimum. Les plongeurs sortant du milieu universitaire ont droit de fait au brevet équivalent de la FFESSM, à condition de présenter l'attestation de certification, d'être titulaire d'un certificat médical conforme à celui demandé par la FFESSM pour la certification, d'avoir l'âge requis pour le diplôme, d'avoir une licence. Le plongeur se voit attribuer les prérogatives liées à son niveau et il peut demander une carte.

Cas particulier de l'initiateur : la FFESSM peut organiser pour le GNPU et son public des sessions d'initiateur, exactement dans les conditions prévues pour les clubs de la FFESSM (stage initial, stage en situation, examen),les candidats doivent être licenciés, et remplir les conditions prévues dans le MFT

13 **Positionnement des DEJEPS dans le cursus TSI** (B. Martin)

Question traitée lors du point 4 de cette réunion.

14 **Dispositif passerelle vers le MF 1 associé** (E. Hébert)

Ce dispositif a été mis en place en Thaïlande, il est destiné à donner un accès au monitorat associé pour des moniteurs issus d'un système autre que CMAS et FSGT. Cela se fait via un complément de formation en prenant en compte les acquis et expérience des candidats. Il y a demande du CDN, pour



Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

French Underwater Federation

formaliser le dispositif. Les conditions d'accès : être titulaire d'un diplôme de moniteur non CMAS ou FSGT, être titulaire d'une licence et d'un certificat médical. En l'absence de permis bateau et de Rifap, exercice uniquement au sein d'une SCIA (pas en France), la phase préparatoire débute 2 mois avant l'ouverture de l'opération, et est assuré par un cadre fédéral E4 licencié. 3 axes sont mis place autour de la préparation physique, de l'apprentissage de la législation nationale et de la remise à niveau théorique. Puis il y a 14 jours de stage assurés par des IN assistés de moniteurs FFESSM locaux. La trame de début suit celle des stages initiaux, puis mise en situation. La validation est effectuée par les instructeurs envoyés par la CTN. Les candidats reçus se voient délivrer une carte de moniteur associé, mais pas de carte CMAS. Ils se voient également remettre un livret pédagogique qui peut leur permettre de se présenter à un stage final et examen MF1, dans les 3 ans, en présentant le Rifap et le permis bien sur. Nota : la structure organisatrice prend intégralement en charge les frais générés pour la FFESSM. Approuvé à l'unanimité

15 Questions diverses:

Information donnée par le Président de la CTN sur la demande de MF2 associé liée à l'organisation du dispositif passerelle décrit ci-dessus. C'est le CDN qui se prononcera sur cette demande.

Question IdF: lors du CDN de mars 2017, il a été indiqué que la limite des 3 ans de détention du GP pour avoir des allègements était abrogée, il n'est pas spécifié si c'est pour le MF1 (qui a été mis à jour) et l'initiateur (qui n'a pas été mis à jour). L'initiateur va être mis à jour.

Question BPL : Pour des baptêmes de groupes de mineurs, quelles sont les conditions à remplir ? La question doit être reformulée et sera transmise au responsable de plongée enfant et à la commission juridique, il semble qu'il faille faire référence à l'arrêté du 25/04/2012 dans le code de l'action sociale et des familles, cela reste à confirmer.

La FFESSM veut ré-éditer le fascicule niveau 1, merci de faire remonter les modifications souhaitées à A.S. Dessertine.

Prochaine réunion le 19 janvier à Paris, au siège du comité régional Ile de France.

Secrétaire de séance Bertrand MARTIN Président de la CTN Eric HEBERT